

TUTORAT UE 7 2013-2014 – SSH

Séance n°9 – semaine du 24/03/2014

Droit et Déontologie – Pr. Cécile Le Gal Fontes

Séance préparée par Mathilde VALEZ, Jeanne RIQUE, Marine LAUGEL (ATP),
Nadia EL FASSI et Aurore BARRACO (ATM)



QCM n°1 : Concernant l'introduction au droit, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le droit objectif constitue l'ensemble des règles de droit qui s'imposent aux membres d'une société, il est collectif et statique.
- B. Le droit objectif possède 2 catégories d'action : formuler et imposer des contraintes et obligations, et reconnaître le droit subjectif.
- C. Le droit subjectif constitue l'ensemble des prérogatives dont une personne peut se prévaloir.
- D. Les règles de conduite sociales comprennent uniquement les règles de droit et la morale.
- E. La règle de droit est générale et impersonnelle (elle est la même pour tous) et obligatoire (si on ne l'applique pas, on s'expose à des sanctions étatiques).
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2 : Concernant les sources écrites du droit, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Il s'agit de la loi.
- B. La pyramide de Hans Kelsen hiérarchise les différentes sources du droit : à l'apex de la pyramide ce sont des règles précises et pratiques (ex : arrêtés et décrets d'application), vers la base elles sont plus générales et fondamentales (ex : Bloc de Constitutionnalité).
- C. La Constitution de 1958 a une valeur supérieure au préambule de la Constitution de 1946 car cette dernière est plus ancienne.
- D. Le Conseil Constitutionnel est obligatoirement saisi par le Président de la République, le 1^{er} ministre, le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée Nationale, ou des groupes parlementaires (60 députés ou 60 sénateurs) avant l'adoption d'une loi ordinaire et sa promulgation par le président.
- E. C'est la promulgation par le président de la République (15 jours après l'adoption) qui confère à la loi son caractère obligatoire.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3 : Concernant les sources écrites du droit, choisir la ou les propositions

exactes :

- A. Le droit dérivé est émis par les institutions européennes.
- B. Les directives sont des résultats/objectifs à atteindre, pour lesquels chacun utilise ses propres moyens. Ces directives sont obligatoires et concernent tous les membres de l'UE.
- C. Les règlements, de portée générale, obligatoires dans tous leurs éléments peuvent être modifiés avant d'être appliqués.
- D. Les lois organiques complètent la constitution, ainsi elles passent forcément devant le conseil constitutionnel pour vérification de l'adéquation de la loi avec la constitution.
- E. Les Traités Internationaux et le Droit communautaire doivent obligatoirement être ratifiés pour être appliqués.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°4 : Concernant les sources écrites du droit, choisir la ou les propositions

exactes :

- A. Le gouvernement fait des propositions de loi et le parlement fait des projets de loi.
- B. Par principe, une loi publiée à 11h40 le 24/03/2014, entrera en vigueur à 11h40 le 25/03/2014
- C. La nouvelle loi abroge l'ancienne (si celle ci porte sur le même domaine).
- D. Les règlements d'application des lois sont subordonnés à la Loi, ainsi ils sont hors du domaine de la Loi.
- E. Les décrets sont hiérarchisés (présidentiel – interministériel- ministériel) et ont la même valeur que les arrêtés.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°5 : Concernant les sources non écrites du droit, choisir la ou les propositions

exactes :

- A. Aujourd'hui en France, comme au Royaume Uni la jurisprudence prime.
- B. Les arrêts de principe ou d'espèce sont tout deux transposables à d'autres affaires.
- C. Les arrêts de principe émanent de grands Tribunaux : le Conseil d'Etat pour les affaires administratives et le Conseil Correctionnel pour les affaires judiciaires.
- D. La partie réglementaire de la loi Kouchner de 2002 consacre l'Arrêt Mercier (1936) rendant ainsi la relation de soin, beaucoup plus égalitaire.
- E. Les arrêts d'espèce peuvent se transformer en règle de droit.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°6 : Concernant les divisions du droit objectif, choisir la ou les propositions

exactes :

- A. Le droit à la santé, reconnu par le droit objectif, est un droit retrouvé dans le Bloc de Constitutionnalité.
- B. Toutes les lois du droit objectif sont compilées dans les codes.
- C. Le fonctionnement interne de la clinique Saint Roch est régi par le droit administratif.
- D. Les règles de déontologie, garantissant les relations des médecins envers les malades, sont parties intégrantes du droit disciplinaire qui est un droit objectif privé.
- E. Un recours en cassation concernant le droit déontologique sera porté devant le Conseil d'État.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°7 : Concernant les divisions du droit objectif, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le respect de la dignité de la personne est un principe éthique retrouvé dans le code civique.
- B. Sans droit pénal, nous vivrions en anarchie.
- C. Un médecin manquant à son devoir d'assistance envers une personne en danger, peut être sanctionné par des juridictions judiciaires.
- D. Le droit de la santé fait exclusivement parti du droit public.
- E. Un pharmacien qui dispense des produits de santé en officine à sa clientèle, est soumis au domaine public du droit de la santé.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°8 : Concernant les divisions du droit objectif, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le droit de la santé est l'ensemble des règles juridiques appliquées aux personnels, usagers, institutions et actions de santé.
- B. Les normes nationales à statut particulier ont une valeur impérative.
- C. Les recommandations de bonne pratique cliniques édictées par l'ANSM guident le médecin à donner des soins les plus appropriés sans altérer leur liberté de prescription.
- D. Face au déficit grandissant de la sécurité sociale, des Références Médicales Opposables (RMO) ont été édictées afin de réguler les dépenses de santé.
- E. Les lois de Bioéthique encadre juridiquement des principes éthiques tels que le don d'organe ou la recherche sur l'embryon.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°9 : Concernant ce cas pratique, choisir la ou les propositions exactes:

Lou, fleuriste, 32 ans, se présente au service des urgences de l'hôpital Lapeyronie avec un hématome sur la fesse gauche et plusieurs contusions au visage. Elle ne peut plus marcher et dit être tombée dans les escaliers.

- A. La relation de confiance qu'elle entretient avec le médecin urgentiste qui la consulte est régie par l'arrêt Mercier et fait partie du droit privé.
- B. Lou a droit à une information claire (compréhensible), loyale (sincère) et appropriée (adaptée) sur son état de santé, encadrée par la loi Kouchner.

Après un long entretien, le médecin comprend que Lou n'a pas chuté par accident mais qu'elle est victime de violences conjugales :

- C. Le médecin doit obliger Lou à porter plainte contre son mari, auquel cas il manquerait au code pénal.
- D. Si Lou porte plainte, son mari sera jugé devant des tribunaux administratifs.

La HAS recommande au médecin : « si la victime exerce une activité professionnelle, de lui remettre un certificat avec mention de la durée de l'arrêt de travail consécutif aux blessures occasionnées. Cette durée peut être différente de celle de l'ITT » :

- E. Le médecin a l'obligation de suivre cette règle de Bonne Pratique, adoptée par arrêté.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°10 : Concernant le droit à la santé, choisir la ou les propositions exactes :

- A. C'est un droit objectif individuel.
- B. Ce droit a été reconnu pour la première fois dans le code de santé publique.
- C. Le droit à la santé est une obligation à la charge de l'état uniquement.
- D. Il implique le droit à la prévention, le droit à l'égal accès aux soins et le droit à la continuité des soins.
- E. Seule la loi Kouchner de 2002 accorde une grande importance aux actions de prévention.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses

QCM n°11 : Le droit à l'égal accès aux soins, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Ce droit est issu de la Constitution et apparaît aussi dans les traités internationaux.
- B. La CMU (Couverture Maladie Universelle) est un régime d'assurance maladie qui garantit aux individus les plus démunis une prise en charge des soins globale.
- C. L'AME (Aide Médicale de l'Etat) est une aide pour accéder à une complémentaire santé.
- D. Pour profiter de l'AME, les personnes doivent participer à hauteur de 30 euros par an.
- E. La signature d'un contrat de praticien territorial de médecine générale est une mesure qui oblige les médecins à s'installer dans des zones enclavées pendant au moins 2 ans en échange cependant d'un revenu mensuel minimal.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°12 : Le droit à la continuité des soins, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Il se caractérise par une collaboration qui doit être optimale entre les patients et les professionnels de santé, ainsi qu'entre professionnels de santé.
- B. Les réseaux de santé (ou de soins) développés par la loi Kouchner de 2002 sont des réseaux de professionnels de santé qui ont pour but d'assurer la meilleure continuité des soins possible et favoriser le travail collectif.
- C. Les maisons de santé, qui sont des sites pluridisciplinaires, sont souvent créées en ville car c'est ce qui permet de regrouper le plus grand nombre de professionnels de santé possible.
- D. Le consentement du patient est obligatoire pour l'ouverture d'un DMP (Dossier Médical Personnalisé) mais facultatif pour l'ouverture d'un DP (Dossier Pharmaceutique).
- E. Seuls les pharmaciens hospitaliers ont accès au DP.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°13 : Concernant le droit au respect de la personne, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le droit au respect de la dignité est un droit non absolu qui s'applique du début de la vie jusqu'à la fin de vie.
- B. C'est la loi Léonetti de 2005 qui a développé le droit d'accès aux soins palliatifs, au nom du principe de dignité.
- C. Le droit au respect du corps humain a formellement été consacré par la loi de Bioéthique de 1994.
- D. Le respect du corps humain doit se traduire pas son indisponibilité qui repose sur 2 principes que sont la non patrimonialité et l'inviolabilité du corps humain.
- E. Le principe d'inviolabilité exclue toutes exceptions.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°14 : Concernant le secret professionnel, choisir la ou les propositions

exactes :

- A. C'est une déclinaison du droit au respect de la personne retrouvée dans le Code civil.
- B. Les professionnels de santé doivent uniquement respecter les informations privées de leur patient qui entrent dans la sphère médicale.
- C. Le secret professionnel est présent dans de nombreux codes.
- D. Le secret professionnel n'a jamais lieu au sein d'une équipe de soins, afin d'assurer la continuité des soins.
- E. La sanction prévue par le Code civil pour le non-respect du secret professionnel peut aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000 euros d'amende.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°15 : Concernant le libre choix du praticien, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le choix d'un médecin traitant a été mis en place depuis une trentaine d'années.
- B. Un patient peut aller voir un gynécologue sans passer par son médecin traitant.
- C. Ce choix est réciproque car le médecin peut, par principe, lui aussi choisir ses patients.
- D. Un réanimateur a le droit de refuser de réanimer une personne en danger, même si aucun autre médecin n'est à proximité.
- E. Il existe des limitations économiques concernant le libre choix du médecin.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°16 : Concernant les droits et obligations spécifiques des médecins, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Ils ont des obligations d'ordre déontologique comme l'obligation d'informer et l'obligation de consentement.
- B. Par principe, ils ont une obligation de résultat.
- C. Ils ont une obligation de confraternité avec leurs confrères.
- D. Ils peuvent faire du compérage avec les pharmaciens.
- E. La signature d'un contrat entre Monsieur Dupont, cancérologue, avec la clinique du Millénaire de Montpellier dans laquelle il travaille tous les vendredis, est facultative.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°17 : Concernant la déontologie, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Les professions de santé sont les seules à être soumises à l'autorité de l'ordre.
- B. Les syndicats défendent les aspects moraux de la profession alors que les ordres défendent les aspects économiques.
- C. Les missions sont règlementées par le code de la santé publique.
- D. L'un des rôles administratifs peut être de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétences et de dévouement, indispensables à l'exercice des professions de santé.
- E. Pour l'ordre des médecins il y a 100 conseils départementaux et 24 conseils régionaux.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

Partie rédactionnelle :

A l'aide de vos cours en droit et déontologie ainsi que de l'ensemble des cours en UE7 (relation médecin-malade, santé, maladie, santé publique...), essayez de réfléchir sur la façon d'insérer du droit dans une copie rédactionnelle.